

## Pack Découverte :

(+ de 14 ans au 1<sup>er</sup> jour du stage)

- Offre l'opportunité de s'initier aux activités de plongée en scaphandre de la FFESSM de manière ludique.
- A pour objectif le plaisir des sensations et de la découverte.
- Permet de réaliser trois plongées encadrées d'initiation dans l'espace 0 – 6 mètres.
- Sans visite médicale.

### Tarif :

**3 plongées d'initiation : 100 €**

Comprenant : prêt de l'équipement complet

### Déroulement :

- A définir lors de l'inscription durant les semaines de stages
  - ✓ Juillet : 12 → 16 et du 26 → 30
  - ✓ Août : 2 → 6 et du 16 → 20

Le retour des plongées du matin ± 11h30  
de l'après-midi ± 17h00



**ASPTT MARSEILLE**  
PLONGÉE SOUS-MARINE  
CLUB OMNISPORTS  
cultivons vos envies

Club Omnisport ouvert à tous

## Stages de plongée Juillet - Août 2021



Affiliation à la F.F.E.S.S.M.  
Agréée Jeunesse et sports

ASPTT Marseille - Maison de la Mer  
Section Plongée sous-marine  
Port de la Pointe-Rouge  
13008 MARSEILLE

Tél : 04.91.16.35.90

Courriel : [plongee.marseille@asptt.com](mailto:plongee.marseille@asptt.com)

Internet : <http://www.asptt-marseille-plongee.com>



# Stages préparation P1 et/ou Exploration :

(+ de 14 ans au 1<sup>er</sup> jour du stage)

## Dates :

- Du 12 au 16 Juillet 2021
- Du 26 au 30 Juillet 2021
- Du 2 au 6 Août 2021
- Du 16 au 20 Août 2021

## Tarif :

**Stage de 8 plongées : 300€**

**(Règlement uniquement par chèque ou chèques vacances)**

Comprenant : la licence, le prêt de l'équipement complet, l'examen P1 (pour les débutants), la carte CMAS P1, le passeport et le carnet de plongées

## Déroulement :

- Lundi / Mardi / Jeudi : 2 plongées
- Mercredi / Vendredi : 1 plongée (matin)  
Rdv le matin 8h00, l'après-midi 13h00  
Retour des plongées du matin ± 11h30  
de l'après-midi ± 17h00

Le chef de bord est seul juge des conditions de navigation et de plongée

**Demande de stage réceptionnée**

A Marseille le :

Le responsable :

# Bulletin d'inscription

(à renvoyer dans les meilleurs délais, sous réserve de places disponibles)

NOM: ..... PRENOM: .....

Date et Lieu de naissance: .....

Adresse:

.....

.....

Téléphone Fixe: ..... Mobile: .....

Mail: .....

Niveau de Plongée : ... Date de stage souhaitée: .. / . . / 2021

Acompte à la réservation : 80 € (par chèque bancaire ou chèques vacances)

## Fournir le premier jour du stage :

- 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique délivré par un médecin du sport ou fédéral ou hyperbare. (non obligatoire pour le pack découverte)
- 1 autorisation parentale pour les mineurs (ci-dessous).

## **Autorisation des parents pour les enfants de -18 ans**

Je soussigné, Nom : ... .. Prénom : ... ..

Père  Mère  Tuteur légal Tél. Bureau/Domicile : .....

Autorise mon enfant, désigné ci-dessus, à participer à l'activité plongée sous-marine et les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

A : ..... le : ..... Signature : .....

Je déclare, en outre, avoir eu connaissance de l'article 38 de la loi du 16 Juillet 1984 relative à l'organisation des activités sportives et faisant obligation aux associations sportives d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

A : ..... le : ..... Signature : .....

**BULLETIN D'ADHESION STAGE SPORTIF 2020-2021**

N° comptable :

Saisi le :

par :

**L'adhérent(e) est celui, celle qui pratique l'activité sportive - MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT - (\*) Champs obligatoires**

Genre\* :  Homme  Femme

Nom\* :

Prénom\* :

Age\* :

Date de naissance\* :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse\* :

Code Postal\* :

Ville\* :

Mobile :

Autre n° de téléphone :

E-mail \* obligatoire pour la réception de la Licence Sportive :

La Poste : Agent votre Identifiant. RH (3 lettres 3 chiffres) :

Bénévole

Fonctionnaire d'Etat : Prise en charge SRIAS Région PACA uniquement (Joindre copie de votre bulletin de salaire ou Carte SRIAS)

La personne à contacter en cas d'urgence est :

N° de téléphone :

**↓ MINEUR(ES) : AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL OBLIGATOIRE ↓**

Je, soussigné(e), M. ou Mme

certifie lui donner l'autorisation de :

- Se licencier à la Fédération Sportive des ASPTT et/ou à une fédération délégataire et d'adhérer à l'ASPTT Marseille pour toutes les activités
- Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.
- J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

**Protection des données - Cession de droit à l'image**

Les données personnelles recueillies, propriété de la FS ASPTT, font l'objet d'un traitement informatique par la FS ASPTT aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Comités Régionaux et à la FS ASPTT. Conformément à la Loi Informatique et Liberté et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD consultable sur [marseille.asptt.com](http://marseille.asptt.com)), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ses droits à la FS ASPTT via l'adresse [rgpd@asptt.com](mailto:rgpd@asptt.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante : 5 rue Maurice Grandcoing 94200 Ivry sur Seine.

- Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FS ASPTT.

**Assurance Licences FS ASPTT Premium**

L'établissement d'une des 2 licences FS ASPTT permet à son titulaire de bénéficier des assurances "Responsabilité civile", "Assistance" et "Dommages corporels" souscrites par la FS ASPTT.

L'assurance "Dommages corporels" est facultative mais la FS ASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance "Dommages corporels". Le montant de cette assurance compris dans le prix de la licence FS ASPTT Premium est de 1,84 € pour "l'assurance dommages corporels" et de 0,23 € pour l'assurance "assistance". Il est respectivement de 0,35 € et de 0,10 € dans la licence Événementielle. Si vous ne souhaitez pas cette assurance "Dommages corporels", le montant de cette dernière sera déduit.

**Refus d'assurance licence FS ASPTT Premium "Dommages corporels et/ou Assistance"**

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels » et/ou de l'assurance "Assistance" le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance « Dommages corporels », il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la case ci-dessous.

Je soussigné(e) (Nom, prénom \*) :

reconnais avoir pris connaissance :

- du document d'information sur le produit Assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FS ASPTT (notice aussi disponible sur le site [www.asptt.com](http://www.asptt.com)).

- Des statuts et règlement intérieur de l'ASPTT Marseille (disponible à l'accueil de l'association). **RAPPEL** : l'article 9 des statuts de l'ASPTT Marseille stipule que "la cotisation versée à l'association est définitivement acquise".

Et d'avoir satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

Si le soussigné refuse de souscrire à ces assurances, il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratiques d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la ou les cases ci-dessous :

Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels ».

Je ne souhaite pas souscrire d'assurance "Assistance".

Honorabilité <sup>(1)</sup>

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateurs sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 ET L.322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FS ASPTT aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

J'AI COMPRIS ET J'ACCEPTÉ CE CONTRÔLE

JE DECLARE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS PORTEES CI-DESSUS ET M'ENGAGE A RESPECTER LA REGLEMENTATION DE LA FEDERATION SPORTIVE DES ASPTT ET DE L'ASPTT MARSEILLE.

A, \_\_\_\_\_, le  
**NOM, PRENOM et SIGNATURE (\*)**  
 du demandeur ou du représentant légal

(1) A remplir uniquement si le demandeur exerce la/les fonctions d'éducateur et/ou d'exploitant d'EAPS, tel que définies dans la note relative au contrôle d'honorabilité au présent bulletin d'adhésion.

**PARTIE A REMPLIR PAR LES SECTIONS DE L'ASPTT MARSEILLE**

Certificat Médical\* établi le :

Déjà adhérent(e) sur la saison 2020/2021 à une autre activité que la vôtre :

DECOMPOSITION DE LA COTISATION	Tarif
Adhésion statutaire ASPTT Marseille (35€)	
Licence Fédération délégataire	
DAF Access (FS ASPTT 5 €)	
Licence Premium FS ASPTT (20 €) obligatoire et gratuite pour les postiers	
Cotisation d'activité	
<b>TOTAL</b>	
SRIAS (à déduire)	
<b>A PAYER</b>	

Licences FSASPTT 2020/2021	Prix adhérent
Licence Premium	20 €
Licence Premium pour les postiers	0 €
Licence Premium Bénévole	10 €
Licence Evènementielle	3 €
DAF Access	5 €

N° Licence délégataire :

Indiquer si :  Compétition -  Loisir

Dirigeants/bénévoles/encadrants de votre section - Notifiez le ici ↗

SRIAS code ministère sur BS :

SRIAS carte n° :

Code :

➡ **MODES DE REGLEMENT A REMPLIR PAR LA SECTION**

Ce règlement vaut également pour l'adhésion de :

Nom :

Prénom :

ESPECES :

Prélèvement

Paiement en ligne :

Virement :

CMCAS -  CNPRS

PRISE EN CHARGE CE A VENIR

Indiquer le montant ↓


CARTE BANCAIRE :

Date	Montant

**ETABLIR ATTESTATION ADHESION OFFICIELLE (Facture) Faite obligatoirement par le siège du club**

*Le paiement échelonné est accordé comme suit : 2 chèques maximum par adhérents à un mois d'intervalle pour les activités fonctionnant à l'année sportive, l'intégralité de la cotisation doit être enregistrée avant le 31 décembre de l'année en cours. Attention pas de chèques antidatés*

**1<sup>er</sup> chèque**

Nom, prénom :

Banque :

N° chèque :

Montant :

Date sur le chèque :


**2<sup>nd</sup> chèque**

Nom, prénom :

Banque :

N° chèque :

Montant :

Date sur le chèque :


Carte collégien - Département 13

Montant à prendre :

Nombre de Chèque(s) Vacances/Coupon sport

10 € x	=	25 € x	=
20 € x	=	50 € x	=
Total =			

(Joindre une photocopie de la carte obligatoirement - si vous faites la réduction prendre un chèque de caution, si un remboursement doit être réalisé à l'adhérent lui demander son RIB)

↗ **VOS ANNOTATIONS/COMMENTAIRES/CONSIGNES** ↘